

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**Séance du 15 décembre 2025****ASSAINISSEMENT - ACQUISITION D'UN CAMION POLYBENNE ET D'UNE GRUE ÉQUIPÉE SUR BERCE****Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

ASSAINISSEMENT - ACQUISITION D'UN CAMION POLYBENNE ET D'UNE GRUE ÉQUIPÉE SUR BERCE

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) modifiés par arrêté préfectoral en date du 25 février 2025 ;

Vu la délibération n°C-36-09-2024 du 30 septembre 2024 relative à la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP pour les besoins dans l'univers « Véhicules et carburant » ;

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté d'Agglomération du Niortais procède au transport des boues des stations d'épuration Goillard à Niort et Pelle-Chat à Saint-Gelais vers le site de compostage de Fontenet (16). Elle dispose pour cela d'un camion polybenne, nécessaire au bon fonctionnement des dispositifs de traitement, en état de vétusté avancé et qui nécessite régulièrement son remplacement par un service de location coûteux.

La CAN dispose également d'un véhicule poids lourd de 1999 équipé d'une grue de chargement dont l'état de vétusté est aussi très avancé. Son fonctionnement est indispensable pour le transport d'éléments lourds ou le treuillage à des hauteurs ou profondeurs importantes lors des interventions obligatoires au fonctionnement quotidien du service.

Considérant que ces 2 véhicules sont en fin de vie et devenus obsolètes, il est proposé de les remplacer par un véhicules unique neuf avec l'acquisition d'un camion polybenne et d'une grue équipée sur berce estimé à 350 000 € TTC ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition d'un camion polybenne et d'une grue équipée sur berce pour les besoins de la compétence assainissement, pour un montant total estimé à 350 000 € TTC ;
- Décide que l'acquisition d'un camion polybenne et d'une grue équipée sur berce s'effectuera en ayant recours à l'UGAP dans le cadre de la convention signée avec la CAN le 30 décembre 2024 ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférant à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué